Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_048-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 02/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2026

2026-48

Séance du 7 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le sept avril à dix-neuf** heures, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.
19 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, EVERAERT Thierry, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaële, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, CONSTANTIEN Thibault, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Désignation d'un référent sécurité routière

En 2010, le préfet du Finistère a mis en place le réseau des élus référents sécurité routière.
L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.
Le conseil municipal doit désigner en son sein, un élu qui sera le « référent sécurité routière » de la commune.
Objectif du réseau :
Organiser des échanges d'expériences, d'information sur la sécurité routière, des stratégies d'actions.
L'élu référent sécurité routière participe aux réunions du réseau, il est l'interlocuteur sécurité routière au niveau communal.

Monsieur le Maire présente les candidatures de Jean-Yves LE SCOUL et Noël COUTELLER..

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_048-DE

Désigne, **Monsieur Jean-Yves LE SCOUL** en tant que référent sécurité routière pour la commune de Spézet.

Adopté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

Jean-Yves LE SCOUL : 15 voix
Noël COUTELLER :4 voix

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.